

**MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE LA VANCELLE**  
**RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

**ARRIVÉE :**

- Un Correspondant d'accueil vous montrera le centre, vous expliquera les consignes de sécurité ainsi que le fonctionnement des différents appareils.
- Il établira, avec vous, un état des lieux d'entrée et vous remettra les clés.

**CONSIGNES GÉNÉRALES :**

- **Il est interdit :**
  - > De fumer dans le centre d'accueil.
  - > D'utiliser des pétards et/ou feux d'artifice dans et aux abords immédiats du centre.
  - > D'allumer un feu ou faire un barbecue.
  - > De neutraliser les systèmes de fermeture automatique des portes coupe-feu.
  - > D'obstruer ou de déconnecter l'éclairage de sécurité.
  - > De toucher aux détecteurs de fumée et aux boîtiers muraux rouges "alarme incendie".
  - > D'allumer des fumigènes dans la salle (détecteurs de fumée très sensibles)
- **Une bonne moralité est à observer dans la maison :**
  - > À partir de 22h00, pensez à nos voisins : veuillez baisser le son de vos appareils musicaux, fermez les portes et fenêtres et abaissez les volets roulants coté village. Pas de discussions de groupe à l'extérieur coté village après 22h00 mais possibilité côté forêt.
  - > Si vous fumez, dehors selon la loi en vigueur et coté forêt après 22h00, veuillez jeter vos mégots dans les cendriers prévus, par respect pour l'environnement.
  - > Toute attitude équivoque est prohibée dans l'enceinte de la propriété (consommation excessive de boissons alcoolisées, stupéfiants...). L'association sera, si c'est le cas, dans l'obligation de le signaler aux autorités compétentes et toute infraction constatée entraînera le renvoi immédiat du groupe, sans remboursement possible de la partie de location non utilisée.
  - > La nuit, nous vous conseillons vivement de fermer les fenêtres et de verrouiller la porte d'entrée.
  - > En cas d'absence temporaire du groupe, veuillez à fermer les fenêtres, éteindre les lumières, baisser sur la position 1 le thermostat des radiateurs dans les pièces non utilisées par souci d'économies d'énergie.
- **L'association décline toute responsabilité en cas d'accident et de vol.**

**SÉCURITÉ :**

- **La personne Responsable du groupe est aussi Responsable de la sécurité des occupants. Elle veillera notamment à :**
  - > Repérer avec l'ensemble du groupe, l'emplacement des extincteurs, le cheminement pour accéder aux issues de secours et le lieu de rassemblement extérieur.
  - > Ne jamais obstruer les issues de secours.
  - > Ne pas déplacer les extincteurs qui doivent être prêts à fonctionner au cas où et avertir au plus vite le Correspondant d'accueil en cas d'utilisation de l'un d'entre eux.
  - > Ne pas dévisser/démonter les détecteurs de fumée.
  - > Dans le cas où un ré-enclenchement d'1 disjoncteur, de l'alarme incendie ou un remplacement d'ampoule est nécessaire, il faudra en aviser rapidement le Correspondant d'accueil pour qu'il puisse intervenir.
- **Tout acte volontaire sans motif valable sur les systèmes de sécurité, détecteurs de fumée, extincteurs, boîtiers rouges "alarme incendie", signalétique évacuation sécurité vous sera facturé (forfait de 100€ à 200€).**

**AU DÉPART :**

- Les locaux doivent être libérés le jour du départ à l'heure convenue avec le Correspondant de l'accueil qui vérifiera avec vous, l'état des lieux et la propreté des locaux.
- **Vous devez impérativement nettoyer les locaux** avant de quitter le centre :
  - > Balayer les chambres, les escaliers, les couloirs et les salles.
  - > Récurer et nettoyer les WC, les lavabos et les douches.
  - > Récurer et nettoyer la cuisine (four, plaques de cuisson, évier, tables, sol) sans oublier **le lave-vaisselle !**
  - > Laver et ranger la vaisselle comme indiqué sur les portes des buffets.
  - > Nettoyer, ranger les tables et chaises dans la salle.
  - > Trier, vider les poubelles dans les containers adéquats, les laver et les ranger.
  - > Mettre les emballages en verre dans le conteneur à verre à l'arrière du bâtiment "plateforme communale".
  - > **Attention:** ne pas entreposer de nourriture dans les chambres mais seulement dans la cuisine!
  - > **Les dégâts éventuels sont à signaler au moment du départ et seront facturés le cas échéant.**
  - > **Si le nettoyage est insuffisant par rapport à l'état des lieux d'entrée dans le centre, il vous sera facturé en fonction du nombre d'heures nécessaires au tarif de 16,00€ de l'heure, avec un minimum de 4h00.**

Le règlement ainsi que les tarifs de charge sont susceptibles d'être adaptés aux exigences des saisons été/hiver.

**Pour le locataire désigné comme Responsable sur le contrat de location, l'occupation du centre d'accueil implique:**

- **l'acceptation du présent règlement: il reconnaît en avoir pris connaissance et est responsable de son application pour son groupe et lui.**
- **l'obligation de rester sur place dans le bâtiment avec son groupe, toute la durée du séjour, nuit(s) comprise(s).**

**CENTRE D'ACCUEIL DE LA MJC DE LA VANCELLE - CONTRAT DE LOCATION N° : .....**

**Bailleur:**  
 MJC de La Vancelle  
 Place René Andlauer  
 14 rue du Gal de Gaulle  
 67730 La Vancelle

**Nom du locataire:**  
**Adresse:**  
  
**Nom du Responsable du groupe:**  
**Téléphone:**

**Représenté par:**  
 03 88 57 91 54 ou 06 71 72 11 24 (Virginie Briot )  
 06 83 82 39 48 (Claire ou Yves Dussourd)  
[reservation@mjc-lavancelle.com](mailto:reservation@mjc-lavancelle.com)

**Nom du Correspondant de l'accueil:**  
**Téléphone:**

La location est consentie pour la période du  
 Les heures de d'arrivée et de départ sont à convenir avec la personne Responsable de l'accueil.

Nom de la Compagnie d'assurance du groupe: .....		Attestation obligatoire OUI - NON
N° de police d'assurance : .....		
Avez-vous besoin du parking privatif MJC (jeux, fête, espace enfants...) pour que nous puissions sécuriser ce périmètre avant votre arrivée ?		OUI - NON
Avez-vous besoin de la plateforme élévatrice pour personne à mobilité réduite ?		OUI - NON
Prix de la location (voir grille tarifaire)		€
Période hivernale (chauffage)	+ 10%	€
Cotisation annuelle MJC La Vancelle	20€	20.00 €
Arrhes	150€	-150,00€
	<b>TOTAL:</b>	<b>€</b>
Nombre de personnes :		
Pour info, taxe de séjour par personne adulte et par nuitée :	0,45€	
Taxe de séjour pour le groupe de personnes adultes :	x 0,45€ x nuitées	
	<b>SOLDE à l'arrivée du groupe:</b>	<b>€</b>
Chèque de caution	500€	OUI - NON

- Les arrhes sont payables par chèque à l'ordre de la MJC de La Vancelle ou virement (\*voir Iban en pied de page). Ils resteront acquis à l'association, même en cas de force majeure.
- Le solde sera à régler par le même moyen au moment de l'entrée dans les lieux pour paiement par chèque – ou au plus tard 8 jours avant le début de la location pour les virements.
- Le locataire devra en outre, laisser une somme de 500€ par chèque à l'ordre de la MJC de La Vancelle au titre de dépôt de garantie (caution), qui lui sera rendu sauf si dégradation et/ou ménage insuffisant.
- Le linge de toilette et les draps ne sont pas fournis mais présence d'un kit jetable taie et drap housse/lit et d'une couverture style couette. Prévoir éventuellement des sacs de couchage.
- Les locaux doivent être restitués dans l'état d'arrivée, vaisselle lavée et rangée, ménage fait (voir règlement intérieur ci-joint).

Je soussigné(e), ....., m'engage, avec mon groupe, à respecter les consignes du règlement intérieur et le contrat de location ci-dessus.

Date : .....

LE BAILLEUR , *Claire Dussourd*

LE LOCATAIRE ("Lu et approuvé") ,



LA MJC FAIT PARTIE DE NOTRE PETIT VILLAGE AVEC BON NOMBRE D'ACTIVITÉS! PRENEZ EN SOIN !  
 MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION, BON SÉJOUR !